

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe de l'artisanat

Si la notion de justice climatique est depuis longtemps intégrée dans le cadre des négociations internationales, pour appeler à un effort spécifique des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud, elle est en revanche globalement absente de nos politiques nationales.

Pourtant, face aux conséquences du changement climatique, certains territoires, certaines catégories sociales, certains secteurs d'activité sont plus vulnérables ; soit qu'ils sont davantage exposés aux risques climatiques, soit qu'ils seront plus fortement impactés par les politiques d'atténuation et d'adaptation qui devront être conduites.

Il faut donc éviter de créer de nouvelles inégalités ou d'accroître des inégalités existantes avec les politiques climatiques, mais au contraire essayer de faire que ces stratégies représentent des opportunités.

Pour cela, la prise en compte des fragilités géographiques, sociales, sanitaires ou économiques revêt un enjeu essentiel, car c'est un élément-clé de l'adhésion et de l'implication de l'ensemble de la société dans la lutte contre le changement climatique.

Aussi, le groupe de l'artisanat approuve l'orientation portée par l'avis, d'intégrer la notion de justice climatique, de manière transversale, au cœur de nos politiques publiques tant dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre.

Cette prise en compte doit concerner les plans climatiques, au niveau national comme territorial, mais aussi, comme le souligne l'avis, d'autres politiques telles que celles relatives à la santé, à l'emploi, à l'urbanisme, au logement.

S'agissant par exemple de la rénovation énergétique des bâtiments, le groupe de l'artisanat pleinement le souci de rappeler la nécessité de veiller à la bonne adéquation entre les moyens et les objectifs.

En effet, la dynamique d'accompagnement des travaux de rénovation thermique engagée ces dernières années, commence réellement à porter ses fruits.

Il convient donc de tenir ce cap, surtout quand on sait que ce sont les classes sociales les plus défavorisées qui vivent souvent dans les logements les plus énergivores.

Par ailleurs, s'agissant des secteurs d'activité qui seront les plus impactés par les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, il est essentiel – comme le souligne l'avis – que l'évolution des emplois et des compétences puisse être le plus possible anticipée afin de répondre à l'objectif de sécurisation des parcours professionnels pour les salariés concernés.

Mais cela nécessite également d'approfondir le travail d'identification des filières qui seront les plus affectées dans l'évolution de leur appareil productif, et de prévoir les conditions de leur accompagnement, de sorte qu'elles puissent s'adapter sans que leur développement et leur compétitivité ne soient fragilisés.

Pour le groupe de l'artisanat, cet angle économique de la justice climatique aurait mérité d'être davantage exploré.

Malgré cette réserve, il a voté l'avis.